

GAZA UN MASSACRE À HUIS CLOS, UNE COMPLICITÉ QUI FAIT HONTE À LA FRANCE

Nous exigeons l'arrêt immédiat des opérations militaires contre la Bande de Gaza, dont les populations civiles sont et seront les principales victimes, dans le cadre d'un cessez-le feu total et immédiat. L'offensive menée par l'État d'Israël contre la population de la Bande de Gaza, ses habitations, ses infrastructures est d'une violence sans précédent. Ce sont des crimes de guerre.

Nous condamnons les crimes de guerre commis par des commandos du Hamas contre des civils israéliens, crimes qui ont coûté la vie à plus de 1400 personnes dont des centaines de femmes et d'enfants. Comme tout peuple opprimé, le peuple palestinien a le droit de résister, mais rien ne peut justifier de tels actes.

Ces crimes ne peuvent en aucun cas justifier qu'Israël commette d'autres crimes de guerre avec l'aval de ses alliés. Chaque victime civile israélienne comme palestinienne est à déplorer. Chaque vie compte autant qu'une autre à nos yeux. Nous exigeons la libération immédiate de tous les civils pris en otage.

Des quartiers entiers de la Bande de Gaza ont été rasés, des écoles, des universités, des hôpitaux détruits. On compte depuis le 7 octobre, plus de 7000 personnes tuées dont 2900 enfants et 6 journalistes, 18 500 blessés, et des centaines de milliers de personnes déplacées qui se trouvent sans abri. Du fait d'un siège inhumain, l'eau, l'électricité et la nourriture manquent cruellement. Déjà durement touchés, les 2 millions d'habitants de la Bande de Gaza sont au bord d'une catastrophe humanitaire majeure.

Nous savons combien les traumatismes de ces derniers jours s'ajoutent aux attaques israéliennes massives sur Gaza, en 2008-2009, 2012, 2014 et 2021, aux 56 ans d'occupation et de colonisation illégale de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est, au blocus destructeur et inhumain de la Bande de Gaza depuis 16 ans, à la situation d'apartheid et aux violations quotidiennes des droits humains imposées à la population palestinienne.

Nous demandons d'urgence au président de la République de cesser son soutien inconditionnel à la politique israélienne. La France devrait porter la voix de la paix. La France, en tant que Haute Partie contractante à la quatrième Convention de Genève a l'obligation de respecter et de faire respecter la Convention en toutes circonstances (article 1) et de prendre toutes les mesures nécessaires pour poursuivre les personnes ayant commis, ou donné l'ordre de commettre des infractions graves à la quatrième Convention de Genève (article 146).

La France doit demander la levée immédiate du siège inhumain imposé à la population de Gaza, et l'annulation de l'ordre d'évacuation de la moitié du territoire de la Bande de Gaza. Au-delà de la catastrophe humanitaire que nous dénonçons, rien ne peut justifier la destruction massive des infrastructures civiles qu'impliquerait une telle opération.

Depuis des dizaines d'années la communauté internationale est restée passive sans faire appliquer le droit international devant les dénis des droits du peuple palestinien. Une paix juste et durable ne sera possible que dans le cadre de la reconnaissance des droits du peuple palestinien.

Les libertés d'expression et de manifestation, libertés démocratiques fondamentales, doivent être respectées.

**RASSEMBLEMENT DEVANT LA SOUS PRÉFECTURE DE FIGEAC,
SAMEDI 4 NOVEMBRE À 11 H.**

Premiers signataires : Collectif Palestine Figeac, La Cimade Figeac, Amnesty Figeac